

Feux de récoltes "En cas d'incendie"

**Lorsqu'un incendie survient,
les agriculteurs ont un rôle primordial à jouer...**



Même en respectant toutes les mesures de prévention, un départ de feu lors de la moisson est toujours possible. Il peut être arrêté très tôt, mais, s'il prend de l'ampleur, il détruira rapidement l'ensemble de la parcelle.



Selon le type de production (orge, blé...) et en fonction des conditions climatiques, les vitesses de propagation peuvent être extrêmement rapides. Les priorités : protéger les personnes et limiter les surfaces brûlées.



Dans le cadre de sa politique de prévention, le service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Saône vous délivre quelques conseils et bonnes pratiques...

Rappel

**Si un incendie se déclare, appelez
immédiatement un des deux numéros d'urgence**

☎ 18 ou 112

Les actions à mettre en oeuvre immédiatement...

Utiliser les extincteurs sur un feu naissant



- ▶ Attaquez un feu naissant en restant à bonne distance des flammes et des fumées
- ▶ Ne vous mettez pas en danger

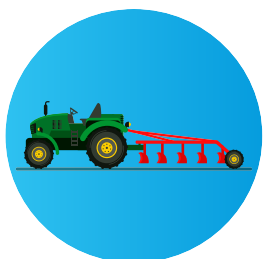
Appeler rapidement les secours

▶ Indiquez :

- La localisation précise du sinistre
- La nature de la récolte
- La surface du champ
- La surface brûlée
- Les risques de propagation (habitations, autres cultures, forêts...)
- Les moyens sur place utilisables (herse, déchaumeuse, tonne à eau...)



limiter la propagation



- ▶ Réalisez une coupe pare-feu au moyen d'un déchaumeur à dents ou à disques en respectant une distance de sécurité suffisante pour ne pas évoluer dans les fumées
- ▶ Mouillez les abords du feu en utilisant la tonne à eau

Accueillir et guider les secours

- ▶ Organisez l'accueil et le guidage des secours depuis la route principale jusqu'au lieu du sinistre
- ▶ Une fois les secours arrivés, mettez-vous à leur disposition



...tout en veillant à assurer votre sécurité !
(Un feu poussé par le vent va plus vite qu'un homme à pied)